

«Les femmes ne devraient pas avoir à choisir entre être maman et se lancer comme indépendante.»

Alia CARDYN

12 Le congé de maternité des indépendantes passe de 8 à 12 semaines dans le plan du ministre Borsus.

Willy Borsus
veut encourager
l'entrepreneuriat
féminin

Renforcer le statut social des indépendantes

Allonger le congé de maternité des indépendantes

et le rendre plus flexible. Telle est la volonté du ministre Willy Borsus (MR) qui défendra ces mesures au conseil des ministres ce vendredi.

● Caroline FIXELLES

Lundi, le ministre des Classes moyennes, des indépendants et des PME, Willy Borsus (MR), présentait son plan en faveur de l'entrepreneuriat féminin. Les femmes représentent 33 % des indépendants belges aujourd'hui.

Parmi les mesures annoncées : l'extension du congé de maternité de 8 à 12 semaines, une plus grande flexibilité de ce congé ainsi qu'une exonération du paiement des cotisations sociales pour le trimestre qui suit l'accouchement. Des points qui seront soumis au conseil des ministres ce vendredi.

Faire sauter les barrières

Le congé de maternité des indépendantes comprendra toujours trois semaines fixes et obligatoires et, dorénavant, 9 semaines facultatives (au lieu de 5 actuellement).

Mais un arrêt de leurs activités professionnelles durant plusieurs semaines serait impossible pour beaucoup d'indépendantes. Ainsi, le plan permet aux femmes entrepreneurs d'opter pour un congé de maternité à la semaine (c'est déjà le cas) mais également à temps plein ou à mi-temps. Un délai de 39 semaines pour prendre ce congé a été fixé. En ce qui concerne l'exonération des cotisations, Maggie De Block, ministre de la Santé, a déclaré lundi : «Il

était aberrant que les indépendantes paient ces cotisations pendant leur congé, alors qu'elles n'ont plus de revenus liés à leur activité».

Willy Borsus entend, en renforçant le statut social des indépendantes et en permettant notamment une meilleure conciliation entre vies professionnelle et privée, «lever les barrières à l'entrepreneuriat féminin». Des mesures, prévues pour 2017, et qui coûteront 12 millions € par an.

Certaines indépendantes regrettent que ce «nouveau» congé de maternité soit encore en dessous des 15 semaines des salariées et que l'indemnité de 449 € bruts/semaine versée à l'indépendante durant le congé ne soit pas revue. ■

«Les indépendantes doivent être soutenues»

Donner des conseils sur la façon de concilier vie professionnelle et vie privée, c'est le métier d'Alia Cardyn. Coach et auteure depuis 8 ans, cette ancienne avocate sait de quoi elle parle. À 38 ans, l'indépendante attend son 3^e enfant pour juillet. «Beaucoup de femmes que je rencontre veulent se lancer comme indépendantes pour retrouver une certaine flexibilité, raconte Alia. Mais elles se sentent freinées. Une dame m'a demandé cette semaine : "ai-je le droit de me lancer dans la conception d'un enfant alors que je veux devenir indé-

pendante ?". On ne devrait jamais avoir à choisir entre les deux !»

Les difficultés des indépendantes à l'approche de la maternité, Alia les connaît. Elle qui est déjà maman d'une petite fille de 3,5 ans et d'un petit garçon de 2 ans. «Aujourd'hui, le congé de maternité tel qu'il existe pour les indépendantes ne fait pas son travail. Si l'on considère qu'il est là pour aider les mamans», souligne Alia.

Outre le besoin de récupérer, la coach pointe les conséquences sur l'activité professionnelle. «Le pire est de devoir lâcher sa clientèle durant trois à huit semai-

nes. Ce n'est jamais bon.» Alia évoque par ailleurs le problème des cotisations sociales. «Durant le congé, nous recevons des indemnités (449 € bruts/semaine). Mais celles-ci servent généralement

à couvrir les cotisations que nous devons continuer à payer même si nous ne travaillons pas. Tout comme le bureau que je loue...»

Autre problème : faire garder son enfant, après 8 semaines seulement. «Dans mon cas, la crèche n'est pas disponible avant 6 mois. Du coup, c'est la débrouille. On a prévu avec mon mari, indépendant lui aussi, que je repren-

drais quand même mon travail un jour par semaine et qu'il s'occuperait du bébé à ce moment-là. »

Alia salue les nouvelles mesures, dénonçant actuellement une «*inégalité*» entre salariée et indépendante : «*D'un côté, 4 mois de congé de maternité, sans oublier le congé parental, etc. Et de l'autre, 8 semaines de congé de maternité. On doit soutenir davantage les indépendantes car il faut du courage pour se lancer.*» ■

«J'étais contente de retravailler après trois semaines»

Sophie est indépendante à temps plein depuis 2010. Cette décoratrice d'intérieur, qui habite Clavier dans la province de Liège, est maman d'une petite fille de 2,5 ans.

«*Pour ma part, mon congé de maternité s'est très bien passé*», raconte l'indépendante. Trois semaines après avoir accouché, la décoratrice d'intérieur reprenait déjà le boulot. «*J'étais très contente de retravailler. Pour moi, mon congé de maternité était suffisant, assure-t-elle. J'adore passer du temps avec ma fille mais je suis une femme d'extérieur. Je suis une maman mais pas qu'une maman. Je suis une travailleuse mais pas qu'une travailleuse non plus.*»

A l'époque, Sophie se rend sur

ses chantiers avec sa fille dans son maxi-cosi. «*Elle ne dérangeait personne. Cela demandait juste un peu d'organisation, reconnaît la décoratrice. Mon activité le permettait aussi, ce qui n'est pas le cas de toutes les indépendantes...*»

Sophie explique toutefois qu'elle a dû déléguer une partie de son travail juste après la naissance. «*J'ai accouché par césarienne. Il y avait donc des choses que je ne pouvais plus faire – comme monter un décor – et que j'ai dû déléguer. Ce qui signifiait moins de rentrées financières alors que je devais tout de même payer mes cotisations sociales...*»

L'indépendante n'est pas for-

cément pour l'allongement du congé de maternité, du moins dans son cas. En revanche, elle estime qu'il serait intéressant de disposer de congés un peu plus tard. «*J'ai en effet plus de problèmes maintenant alors que ma fille rentre à l'école. Je dois aller la chercher à 15 h 30, ce qui m'oblige parfois à écourter mes visites sur les chantiers ou mes réunions.*»

Et quand on lui demande si elle se sent discriminée par rapport aux salariées : «*non. C'est une question de choix. Je savais en mettant ma fille au monde que j'étais indépendante et je connaissais les conditions dans lesquelles cela allait se dérouler.*» ■

Le congé de maternité, 6^e priorité de l'indépendante

Améliorer le congé de maternité des indépendantes : une bonne chose, selon l'UCM, même si ce n'est pas leur préoccupation première. Ainsi, selon l'organisation patronale, le congé de maternité n'arrive qu'en 6^e position des préoccupations des indépendantes en termes d'évolution du statut social. «*La préoccupation n° 1 concerne le montant des pensions*, affirme Clarisse Ramakers de l'UCM. *Car à l'heure actuelle, un indépendant touche, pour une carrière complète, une pension maximale de 1100 € par mois.*» L'UCM explique par ailleurs que, quand ils interrogent

les indépendantes sur leur satisfaction par rapport au système de maternité (durée du congé, etc.), elles sont globalement satisfaites, voire se sentent peu concernées. «*Ce qui est positif, c'est qu'on a rendu le congé de maternité plus flexible*, dit Clarisse Ramakers. *C'était indispensable si on allongeait la durée du congé. Car il est souvent impossible pour un indépendant de quitter son boulot pendant 12 semaines d'affilée...*» L'UCM salue également le côté non obligatoire de la mesure. «*Si certaines ont applaudi cet allongement du congé de maternité, cela dépend aussi de*

chaque indépendante...»

Les freins à l'entrepreneuriat féminin ne se résumeraient donc pas à la maternité ou à la garde des enfants, selon l'UCM.

Néanmoins, l'organisation patronale estime que le système actuel des gardes ne répond pas à l'ensemble des besoins, que ce soit au niveau des horaires d'ouverture ou de l'accueil le week-end.

«*Pensons notamment aux activités commerciales ou encore à certaines professions libérales qui sont ouvertes le samedi et parfois le dimanche*», dit l'Union des Classes moyennes.